

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MONTCALM  
VILLE DE SAINT-LIN-LAURENTIDES**



---

AVIS PUBLIC

---

**AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ PAR** la soussignée, M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et directrice de la conformité municipale de ladite Ville, à l'effet que :

Il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Lin-Laurentides qui se tiendra le 5 novembre 2024, à 18 heures, à la salle Choquette, située au 900, 12<sup>e</sup> Avenue à Saint-Lin-Laurentides.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

- Visé à rendre conforme la marge latérale de droite de 1,2 mètres, alors que la marge latérale requise est de 2 mètres en vertu de la grille des usages et des normes H1-1, ainsi que la saillie située en façade du bâtiment principal de 1,2 mètres au lieu de 2 mètres, tel que prescrit à l'article 43 du règlement de zonage numéro 776-2024.

Identification du site concerné :

Lot numéro 2 564 603  
187, 22<sup>e</sup> Avenue  
Saint-Lin-Laurentides

**Numéro de la présente dérogation mineure : 47-10-16.**

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

**DONNÉ** à Saint-Lin-Laurentides, ce 18 octobre 2024.

*Copie originale signée*

---

M<sup>e</sup> Stéphanie Myre, greffière et  
directrice de la conformité municipale